

PCT/WG/5/7 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 8 MAI 2012

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Cinquième session Genève, 29 mai – 1^{er} juin 2012

SYSTÈME D'OBSERVATIONS PAR LES TIERS; SYSTÈME DE RETOUR D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ

Document établi par le Bureau international

SYSTÈME D'OBSERVATIONS PAR LES TIERS

- 1. Les travaux sont presque achevés concernant les systèmes techniques permettant à des tiers de communiquer des observations sur des demandes internationales conformément à l'approche présentée dans le document PCT/WG/4/7 et aux observations figurant dans les paragraphes 122 à 142 du document PCT/WG/4/17.
- 2. La circulaire C. PCT 1338, datée du 2 mai 2012, contenait des propositions d'instructions et de directives relatives à l'utilisation du système, sous la forme de modifications des Instructions administratives du PCT et des Directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT.
- 3. Le système devrait être mis en service à partir du 2 juillet 2012, et être utilisé pour formuler des observations sur toute demande internationale pour laquelle le délai de 28 mois à compter de la date de priorité n'est pas encore échu.

SYSTÈME DE RETOUR D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ

4. La première phase du système adopté par la dix-huitième session de la Réunion des administrations internationales (voir les paragraphes 52 à 55 du document PCT/MIA/18/17) afin de permettre aux offices désignés de fournir aux administrations internationales un retour d'information sur la qualité sera mise en œuvre plus tard dans l'année. Ainsi, les offices désignés pourront envoyer des informations en transmettant un texte libre en format Word ou PDF au moyen du système PCT-EDI, avec un code spécifique de type de document.

Des informations détaillées seront envoyées aux offices désignés dans une circulaire en temps utile. Il est prévu, dans une seconde phase, d'étendre ce service aux offices désignés qui n'utilisent actuellement pas le système PCT-EDI, en offrant aux offices qui utilisent le système ePCT une fonctionnalité équivalente sur un service Web sécurisé. Le calendrier relatif à cette phase dépendra des informations reçues de la part des offices récepteurs et des administrations internationales dans le cadre d'une version pilote des services ePCT (ne comprenant pas cette caractéristique), qui devrait débuter au troisième trimestre de l'année 2012.

5. Le groupe de travail est invité à prendre note du rapport sur l'état d'avancement ci-dessus.

[Fin du document]